

COMMERCE DE DÉTAIL NON ALIMENTAIRE

Avenant genevois

Avenant à la Convention collective de travail du commerce de détail non alimentaire

A partir du 1er janvier 2010, il est apporté les modifications suivantes à la Convention collective de travail du commerce de détail non alimentaire 2000 – 2010

Salaires minimaux (valable pour l'année 2010)

a) Personnel fixe

Tout contrat de plus de 4 mois, payé à l'heure, est rémunéré au minimum selon le barème horaire du personnel fixe sans CFC (CHF 21.65).

1. Apprenties/apprentis	par année
1er semestre	9 200.–
2e semestre	11 600.–
3e semestre	14 000.–
4e semestre	16 300.–
3e année	20 300.–
2. Personnel en possession du certificat fédéral de capacité de vendeur/vendeuse, gestionnaire de vente, employé-e de bureau ou de commerce	par année
1ère année de pratique professionnelle	47 280.–
4e année de pratique professionnelle	49 320.–
7e année de pratique professionnelle	51 120.–
3. Personnel de vente, de bureau, de manutention, de livraison, d'emballage, de nettoyage, etc. sans certificat fédéral de capacité de la branche et personnel de retouche	par année
En dessous de 18 ans : salaire de 1ère année de pratique professionnelle moins 10%	
1ère année de pratique professionnelle	45 000.–
4e année de pratique professionnelle	46 300.–
7e année de pratique professionnelle	48 000.–
4. Chauffeurs	par année
– <i>Voitures camionnettes :</i>	
1ère année de pratique professionnelle	47 280.–
4e année de pratique professionnelle	49 560.–
– <i>Poids lourds</i>	59 040.–

b) Personnel étudiant et personnel temporaire **par heure**

Personnel étudiant au sens de l'art. 6 al. 6 engagé par CDD pour moins de 4 mois 20.45

Personnel temporaire engagé par CDD pour moins de 4 mois 21.65

L'indemnité pour les vacances (8.33 % ou 10.64 %) et pour les jours fériés (3.5 %) sont à ajouter à

ce salaire horaire.

Décembre 2009

Association genevoise des détaillants en textiles

Association genevoise des marchands de chaussures et maroquiniers

Association romande des papetiers, section de Genève

Société des employés de commerce, Genève

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

Unia, le Syndicat